

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES
R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 09 JUILLET 2020 A 20 H 00

L'an deux mille vingt, le **jeudi 09 juillet à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude BENMUSSA, maire.

Membres en exercice : **11** Membres présents : **10** Majorité des membres en exercice : **6**

Étaient présents : Mmes Marie-Philomène DOMINGOS-TAVARES, Monique LE ROY et Patrick BOUNATIROU – Adjointes ;

Mmes Sylvie DEMOUZON, Dionisia LEROUX, Delphine RÉAU, MM. Arnaud LEROY, Tiziano PUPPINI, Marc THIBAUT Conseillers ;

Procuration : Mme Colette FAGES pouvoir à M. Claude BENMUSSA

Secrétaire de séance : Mme Delphine RÉAU

Absents excusés : /

L'approbation du PV du conseil du 08 juillet 2020 est reportée en septembre,

Suite à la demande de M. le Maire, Claude BENMUSSA et voté à l'unanimité par le conseil municipal, l'ordre du jour est modifié et il a été ajouté la délibération 2020/25 portant création des comités techniques.

DCM- N° 2020 / 19

SUFFRAGES EXPRIMÉS	10	VOTES POUR	10
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

Objet : FINANCES – Approbation du compte administratif 2019

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
- Le Compte Administratif 2019 du Budget Communal,

CONSIDERANT

- Que ce Compte Administratif 2019 du Budget Communal, est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PREND ACTE des résultats de l'exercice 2019 qui ressortent ainsi qu'il suit :

Fonctionnement 2019	
Recettes	550 357,32 €
Dépenses	485 844,48 €
Soit un excédent	64 512,84 €

EXCEDENT de fonctionnement de clôture reporté 2018	32 997,03 €
EXCEDENT de fonctionnement de clôture 2019	97 509,87 €

Investissement 2019	
Recettes	119 802,90 €
Dépenses	183 252,63 €
Soit un déficit	63 449,73€

EXCEDENT d'investissement de clôture reporté 2018	44 167,41 €
DEFICIT d'investissement de clôture 2019	19 282,32 €

Restes à réaliser	
Recettes	204 458,52 €
Dépenses	218 159,74 €
Résultat déficitaire d'investissement en RAR	13 701,22 €

DÉCISION

Le Conseil municipal

- Vu le code des collectivités territoriales ;
- Entendu l'exposé de M. le maire, qui a quitté la séance ;
- **Après en avoir délibéré, par 10 voix**
Hors de la présence de M. Claude BENMUSSA et sous la Présidence de Mme Marie-Philomène DOMINGOS-TAVARES 1^{er} maire-adjoint ;

DECIDE

- D'approuver le compte Administratif 2019 tel qu'il est présenté.

ADOPTE

- **Le compte administratif 2019**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

*Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme*

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DCM- N° 2020 / 20

SUFFRAGES EXPRIMÉS	11	VOTES POUR	11
ABSTENTIONS	0	VOTES CONTRE	0

Objet : FINANCES – Approbation du compte de gestion 2019

APRES s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

APRES avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCISION

Le Conseil municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le maire,
- **Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés**

DECLARE

- Que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation.

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ADOPTE

- Le compte de gestion du receveur

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

*Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme*

DCM- N° 2020 / 21

SUFFRAGES EXPRIMÉS	11	VOTES POUR	11
ABSTENTIONS	0	VOTE CONTRE	0

Objet : FINANCES – Affectation du résultat 2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice
- Le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019,

Considérant

- La conformité des deux documents précités,
- Que l'excédent de fonctionnement fin 2019 est de 97 509,87 €,
- Que le solde d'investissement fin 2019 est **déficitaire de 19 282,32 €**,
- Que le solde des restes à réaliser de 2019 est **déficitaire de 13 701,22 €**
- Que le besoin de financement est donc **de 32 983,54 €**,
- Les dépenses à couvrir en Fonctionnement et en Investissement,

DÉCISION

Le Conseil Municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le maire,
- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés**

DECIDE

- D'affecter les résultats pour partie à la couverture des besoins de financement du reste à réaliser et du résultat déficitaire de la section d'investissement à hauteur de

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

32 983,54€ (article 1068) et le solde est reporté en recette de la section de fonctionnement pour **64 526,33€** (compte 002).

ADOPTE

➤ L'affectation de résultat 2019

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

DCM- N° 2020 / 22

SUFFRAGES EXPRIMÉS	11	VOTES POUR	11
ABSTENTION	0	VOTE CONTRE	0

Objet : FINANCES - Fixation du taux d'imposition 2020 (4 taxes d'impôts directs)

Vu

- Le code général des collectivités territoriales,
- L'état 1259 COM de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi par les services fiscaux, indiquant les bases d'imposition pour l'année,
- Le projet de budget de l'exercice 2020 présenté par Monsieur le maire Claude BENMUSSA,

Décision

Le Conseil municipal

- Vu le code des collectivités territoriales
- Entendu l'exposé de M le maire
- **Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés,**

DECIDE

- **De ne pas augmenter** les taux de référence communaux de 2019 communiqués par l'état 1259 COM ; les ressources fiscales pour l'année 2020 sont fixées comme suit :

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

<i>Nature des Taxes</i>	Taux votés
Taxe d'habitation	12,36%
Foncier bâti	8.65 %
Foncier non bâti	45.62 %
CFE	18,12 %

Soit un produit global estimé de **365 000 €**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

*Fait à Senlisse, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme*

DCM- N° 2020 / 23

SUFFRAGES EXPRIMÉS	11	VOTES POUR	11
ABSTENTION	0	VOTES CONTRE	0

Objet : FINANCES - Vote du budget primitif 2020

VU

- Le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,
- Le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de Senlisse pour l'exercice 2020 ; qui s'équilibre ainsi qu'il suit en Dépenses et en Recettes :

SECTION FONCTIONNEMENT 2020			SECTION INVESTISSEMENT 2020		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
002 Excédent reporté fonctionnement CA 2019		64 526,33 €	001 Report Exercice N-1	19 282,32€	
Fonctionnement 2020	524 326,00€	518 226,00€	1068 - Affectation excédents capitalisés		32 983,54 €
023 – Virement section d'investissement	58 376,33 €		021 -Virement section de fonctionnement		58 376,33 €
			Opérations Investissement 2020	90 611,06 €	71 858,57 €
			Restes à réaliser 2019	218 159,74 €	204 458,52 €
Total	582 752,33€	582 752,33€	Total	328 053,12 €	367 676,96 €

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

TOTAL BUDGET DEPENSES	TOTAL BUDGET RECETTES
910 805,45€	950 429,29€

Décision

Le Conseil Municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le maire,
- **Constata que le Budget Primitif 2020 présenté est en sur équilibre en Recettes,**
- **Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés**

ADOPTE

- **Le Budget Primitif de l'Exercice 2020, voté par nature au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

*Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme*

DCM- N° 2020 / 24

SUFFRAGES EXPRIMÉS	10	VOTES POUR	10
ABSTENTIONS	0	VOTE CONTRE	0

Objet: FINANCES - Approbation des subventions du BP 2020 aux associations

Vu

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants

Considérant

- Le vote du budget primitif adopté
- Que le budget 2020 prévoit la somme de 5650 € de subventions aux Associations ventilées selon tableau présenté par M. Claude BENMUSSA Maire lors de la séance du Conseil municipal du 09 juillet 2020;

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

- Les demandes et documents fournis par les associations et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

➤ **D'accorder à :**

Subventions aux associations	5 650,00
<i>association équestre Malvoisine (Grand Prix)</i>	<i>1 000,00</i>
<i>prévention routière</i>	<i>100,00</i>
<i>sport loisirs Senlisse</i>	<i>1 250,00</i>
<i>orgue Senlisse</i>	<i>1 400,00</i>
<i>Peintres en vallée de Chevreuse</i>	<i>400</i>
<i>Secours populaire</i>	<i>250,00</i>
<i>Secours catholique</i>	<i>250,00</i>
<i>foulées Cernaysiennes</i>	<i>250,00</i>
<i>croix rouge</i>	<i>250,00</i>
<i>lique cancer</i>	<i>250,00</i>
<i>restaurants du cœur</i>	<i>250,00</i>

Pour rappel :

Subventions aux 2 établissements publics	4500,00
<i>CDE (caisse des écoles)</i>	<i>1500</i>
<i>CCAS (centre communal d'action sociale)</i>	<i>3000</i>

Décision

Le Conseil Municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le maire,
- Constate que le Budget Primitif 2020 présenté est en équilibre en Dépenses et en Recettes,
- Après en avoir délibéré **par 10 voix pour**

M. Patrick BOUNATIROU n'a pas pris part au vote puisqu'il est Trésorier d'une association bénéficiaire.

Approuve

- Les montants des subventions proposées pour les associations ventilées tel que le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DCM- N° 2020 / 25

SUFFRAGES EXPRIMÉS	11	VOTES POUR	11
ABSTENTIONS	0	VOTE CONTRE	0

Objet : affaires générales -

Délibération portant création des comités techniques

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT

- Qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, la création de comités techniques, de déterminer leurs nombres, leurs membres ainsi que les thématiques des comités techniques ;

Décision

Le Conseil Municipal

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Entendu l'exposé de M. le maire,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE

De créer 7 comités techniques ;

PRECISE

Dans un tableau annexé à la présente délibération, le récapitulatif de l'ensemble des comités et leurs membres constitutifs ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal
Fait et délibéré à Senlisse, les jour, mois et an que dessus

MAIRIE DE SENLISSE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Clôture de la séance à 22h00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 septembre à 20h00